

L'AVIS DU VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL DE COLOMBE-LES-VESOUL

SOMMAIRE :

Page 1 :
Édito

Page 2 :
Vie municipale

Page 3 :
Vie communale
Environnement

Page 4 :
Activités sportives et
de loisirs

Page 5 :
Activités sportives et
de loisirs

Page 6 :
Environnement
Ecole

Page 7 :
Concert
Activités du CALC

Page 8 :
Agenda
Les Brèves



*Le Président du Conseil Départemental, la Préfète de Haute Saône,
la Préfète de la région Bourgogne-Franche Comté et le Maire, lors de l'inauguration*

Édito

Le très haut débit à Colombe... ça marche.

Le 7 Novembre nous avons inauguré symboliquement le nœud de raccordement des abonnés (NRA) qui devait permettre d'accéder au très haut débit sur l'ensemble du village. Aujourd'hui, après quelques difficultés techniques qui ont perturbé la plupart d'entre nous, les services offerts par la fibre optique sont disponibles. Dès lors, pour en bénéficier et connaître les modalités de leur raccordement, les particuliers et les entreprises de Colombe peuvent (si ce n'est pas encore fait) contacter leur opérateur pour demander à bénéficier du nouveau débit disponible, sans changement du montant de leur abonnement.

Grâce à ce haut débit, vous pourrez recevoir la télévision numérique, la connexion et le téléchargement seront beaucoup plus rapides. Les professionnels pourront travailler avec plus d'efficacité et gagner du temps précieux, le télétravail se développera, les recherches scolaires seront facilitées... l'attractivité du village sera renforcée.

Je tiens à remercier le Département qui en l'absence d'initiative privée a décidé de déployer son propre réseau optique. Je veux aussi remercier l'État, la Région et la Communauté de commune pour leur contribution à cet équipement aux performances exceptionnelles, c'est le rassemblement de tous qui a permis la réussite de cet ambitieux projet devenu aujourd'hui une réalité pour chacun de nous.

Le Maire: Patrick GOUX



Décembre 2016

**JOYEUSES FÊTES
BONNE ANNÉE 2017**

Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2016

La rénovation de la salle des fêtes touchant à sa fin, un nouveau règlement d'utilisation et de nouveaux tarifs sont proposés par la commission travaux. Après discussion, le conseil accepte à l'unanimité les tarifs suivants:

Un jour:	140 euros
Deux jours :	225 euros
Associations:	105 euros
Associations du village:	Gratuit

Depuis 2009 La commune prend en charge 50% des frais d'inscription à «Présence Verte» « Eliad », une autre association d'aide à la personne sollicite un partenariat avec la commune, après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à conventionner avec cette association dans les mêmes termes qu'avec « Présence Verte », (prise en charge de 50% des frais de dossier)

Séance du 30 septembre 2016

Le rapport sur l'eau du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) présenté par Marie-Alyette JACQUES est adopté à l'unanimité.

Yves SERGENT explique qu'en raison d'un volume trop faible, L'ONF ne mettra pas de grumes en vente cette année. En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil décide qu'il n'y aura pas d'affouage pour l'hiver 2016/2017.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'offrir la carte « Avantages Jeunes » aux collégiens et lycéens (11/18 ans) de la commune.

La loi a transféré le droit de préemption urbain aux communautés de communes. Le triangle vert souhaite nous déléguer cette compétence. Le conseil accepte cette délégation.

La communauté de commune est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme depuis le 6 Août 2015. Pour financer cette compétence, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) propose de retenir 3euros par habitant sur notre attribution de compensation. Considérant que la compétence PLUI est une nouvelle compétence et qu'aucun texte ne précise que le PLUI peut faire l'objet d'un prélèvement sur nos dotations, le conseil à l'unanimité rejette le rapport présenté.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler pour une durée de 12 mois un poste d'adjoint technique (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi financé à 75% par l'état).

Le conseil municipal accepte l'assiette des coupes 2017 proposée par l'ONF.

Le conseil accepte le principe de la vente à TDF du terrain (100m2) sur lequel est implanté le pylône de télécommunication et demande au maire de négocier au mieux le tarif proposé (30 000 euros)

Le conseil municipal demande au SIED (Syndicat Intercommunal des Énergies du Département) de réaliser les travaux nécessaires à l'électrification du lotissement d'Essernay et du lotissement dit « Champ le Roy ». Le conseil s'engage à verser au SIED la somme de 4870 euros qui seront reversés à la commune par le fonds de compensation de la TVA.

Séance du 2 Décembre 2016

La loi NOTRE ayant supprimé la clause de compétence générale au département, celui-ci ne peut plus assurer notre assistance informatique, le conseil municipal décide donc d'adhérer à ingénierie 70 et de lui confier l'assistance informatique de nos logiciens.

Après négociation Télé Diffusion de France (TDF) nous propose d'acquérir la sur laquelle est construit leur pylône au prix de 35.000 euros (net vendeur). Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité cette offre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accepter le contrat d'assurance statutaire négocié pour nous par le centre de gestion, et proposé par la compagnie CNP Assurances.

Le décret du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire qui doit s'appliquer au plus tard le 1er janvier 2017. Par conséquent après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité décide d'instaurer au profit des agents ce nouveau régime, précise qu'il se substitue aux primes instituées antérieurement et décide du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur.

Afin de procéder aux acquisitions de début d'année, le conseil autorise le maire à liquider et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2016.

Le loyer du logement du 1er étage du presbytère est fixé à 525 euros (au lieu de 521.40)

Le tarif de location de la salle pour les personnes extérieures est fixé à:

300 euros pour un jour

500 euros pour le week-end.

Inauguration de la salle des fêtes rénovée et de la bibliothèque

La cérémonie s'est déroulée en présence de Madame Lecaillon, Préfète de Haute Saône, de Monsieur Krattinger, Président du Conseil Départemental, de Gerard Pelleteret et Sabrina Fleurot nos conseillers départementaux.

Dans son discours, le Maire, Patrick Goux, a souligné l'importance d'un tel équipement. « Les nouveaux besoins de la population et le dynamisme des associations nous ont conduit à repenser l'espace existant pour créer un lieu de rencontre, de culture, de divertissement... Cet ensemble



Les élus de la commune, les représentants de l'État et du Département, lors de l'inauguration le 9 septembre 2016.

renové, sera un centre d'activités qui contribuera au développement du lien social... »

Le montant de la construction s'élève à 140.000 euros. Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 45% (30% de l'État et 15% du Département), le CALC a

participé pour 10.000 euros au financement des équipements.

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié a réuni les personnes présentes, élus, membres des associations et habitants du village.

ENVIRONNEMENT

TAILLAGE DES HAIES

En automne, on taille les haies, les arbustes, les buissons, les rosiers...

Il est rappelé que les haies et les arbustes ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Tous ces végétaux doivent être taillés à la limite de propriété, ne pas dépasser 2 mètres de hauteur et ne pas gêner l'éclairage public.

Le taillage évidemment, est à la charge du propriétaire, ou du locataire s'il s'agit d'une maison louée.

Il doit être réalisé aussi régulièrement que possible (au moins une fois par an) pour satisfaire au mieux aux exigences ci-dessus.

Il faut savoir que si ces travaux ne sont pas exécutés par l'habitant, la commune est en droit de faire appel à un professionnel et d'adresser la facture à la personne concernée.

INTERDICTION DE BRÛLAGE

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental, qui dispose que l'incinération à l'air libre des déchets est interdite.

Le brûlage des déchets verts, branches, tonte de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie ou le compostage.

LES BRANCHES QUI DÉPASSENT

On ne peut pas couper soi-même les branches des arbres du voisin qui dépassent la limite séparative. On ne peut que demander au voisin de le faire lui-même ou par une entreprise.

Les branches peuvent pousser jusqu'à la limite de propriété, pas au-delà.

DECHETS VERTS

Divers déchets verts, résidus de tonte ou de taillage de haies, continuent à être retrouvés, abandonnés dans des fossés ou sur le bord de chemins communaux



En haut de la rue des Jargilliers, en direction de Villers-le-sec

Rappelons que ces dépôts sont interdits et peuvent être sanctionnés.

Rappelons également que les déchets verts doivent être apportés à la déchetterie, que celle-ci est ouverte 5 jours par semaine dont le samedi et que les horaires sont suffisamment larges pour satisfaire au mieux les usagers.

Voir les horaires d'ouverture en page 8.

SORTIE VÉLO sur le chemin du Courlis et sur les bords de Saône

Le 11 septembre, une trentaine de personnes se sont retrouvées pour une balade sur les chemins qui longent la Saône.



Une halte « pause et ravitaillement » avec café, jus de fruits et brioche a eu lieu à Scey-sur-Saône.

Lors de l'arrivée au pont de Soing, des bénévoles du CALC avaient installé tables et bancs et avaient transporté les glacières. D'autres personnes nous ont rejoint pour le pique-nique au bord de l'eau sous un soleil éclatant.

Ensuite, les plus courageux ont fait le retour à vélo, tandis que les autres rentraient en voiture.



TRAIL DE LA COLOMBINE

Troisième édition



Le 1er Octobre, 725 participants étaient au départ de la troisième édition du TRAIL de la colombine organisé par le CALC. Cette soirée alliait marcheurs et coureurs

Après les différents départs, les concurrents ont parcouru les bois entre Colombe et la Madone pour arriver au Moulin Gauthier, lieu de ravitaillement animé par le groupe musical Astral Collision. Il fallait bien reprendre des forces avant d'attaquer la montée qui grimpe sur le Corret.



Depuis la place du village on voyait une farandole de lampes scintillantes au dessus des roches illuminées pour l'occasion.

Après le passage du pont où la Colombine brillait de lumière dans la nuit, les participants pénétraient dans une partie boisée, illuminée de spots multicolores. Les sons de grenouilles, de hiboux ... rendaient le parcours encore plus mystérieux.

Un effet garanti, assuré par Anthony et sa société AP Productions.

A l'arrivée, les participants étaient accueillis par notre speaker maison, Stéphane Grillot. Puis ils pouvaient se rendre au ravitaillement.

Cette manifestation nécessite de gros préparatifs, mais pour une très belle soirée. Elle devient un rendez-vous incontournable. et ne se résume pas seulement à une marche ou une course, c'est un spectacle à part entière.

A l'unanimité, cette soirée fut une réussite.

Malgré la pluie, tombée toute la journée, les organisateurs sont restés confiants. Le beau temps et la nuit étoilée sont revenus pour le départ.



Les échos du Petit Chanas : l'actualité du Football Club de Colombe

La saison 2015-2016 s'est malheureusement conclue par la relégation des deux équipes seniors masculines du club. L'équipe 1 a retrouvé les combats après de la 1ère division et éprouvent des difficultés pour traduire son beau jeu en terme de résultats. L'équipe 2 a mieux débuté et joue les premiers rôles dans son groupe de troisième division. Une troisième équipe est engagée dans le cadre d'une entente avec le club de Noroy-Cerre.

Le club de Colombe a décidé de se rapprocher de l'US Frotey pour créer un groupement de jeunes, ce qui permet d'aligner des équipes dans toutes les catégories d'âge et de constituer des groupes homogènes. Les entraînements des garçons se déroulent à Frotey et ceux des féminines à Colombe.

Le FC Colombe renforce sa place sur l'échiquier du football féminin et compte désormais plus de 60 joueuses soit la moitié des licenciés du club.

Une équipe senior féminine a été engagée pour la 1ère fois.



L'équipe U 18 filles

L'équipe des moins de 18 ans, qui joue désormais à onze, confirme les espoirs des années précédentes et figure en tête de son championnat au niveau régional. Les équipes de moins de 15 ans et de moins de 12 ans se distinguent également lors des plateaux départementaux

ACTIVITÉS DU CALC

Activités régulières.

Les membres du **FIL D'ARGENT** se réunissent toujours chaque jeudi après-midi à la salle des fêtes pour jouer aux cartes ou au scrabble et déguster tartes et gâteaux.

Le **CLUB DE GYMNASTIQUE** poursuit ses activités chaque mercredi soir à la salle des fêtes.

Les comédiens de la **TROUPE DE LA COLOMBINE** poursuivent leurs répétitions hebdomadaires.

Si tout se passe bien, les représentations de la nouvelle pièce se dérouleront en mars 2017.

Une nouvelle activité régulière, le **CARDIO-BOXING**, a débuté depuis la fin septembre, tous les lundis soir à la salle des fêtes. Les séances durent 1h30 et sont animées par un éducateur sportif.

Il s'agit d'une activité complète où tous les membres sont sollicités et qui vise au renforcement musculaire, à améliorer la souplesse, la coordination des membres et les performances cardio-vasculaires. Il reste encore quelques places disponibles.

Vous pouvez vous renseigner au 06 30 23 90 48.

Ça s'est passé...

FÊTE NATIONALE

C'est à nouveau un méchoui de sanglier, comme il y a quelques années, qui a régalé les participants aux festivités de la fête nationale. Les mauvaises conditions météorologiques nous ont contraint à nous replier à l'intérieur. L'animateur Jérôme Jamet de ASO-70 a ensuite entraîné les danseurs sur la piste...



CONCERT

Cette année, c'est sous un climat franchement estival que le concert du 14 août s'est déroulé au stade, attirant plus de 1700 spectateurs. (voir article en page 7)

SORTIE VÉLO

Le 11 septembre, une trentaine de personnes se sont retrouvées pour pédaler sur les chemins. (article en page 4)

TRAIL

Le 01 octobre, 725 sportifs se sont retrouvés pour marcher ou courir au clair de lune. (article en page 4)

DEGUSTATION DE VINS PRIMEURS

Le vendredi 18 novembre au soir, les amateurs sont invités à déguster plusieurs vins primeurs, accompagnés de charcuteries et de fromages.

Ça va se passer...

FÊTE DE LA SAINT SYLVESTRE

Cette année, le CALC envisage d'organiser un réveillon de la Saint Sylvestre à la salle des fêtes. Apéritif, repas chaud, danses et cotillons sont au programme.

LE CALC A 40 ANS!!!

Nous réfléchissons à l'organisation d'une cérémonie festive pour fêter joyeusement cet anniversaire le samedi 10 juin 2017.

Nous vous tiendrons au courant dès que possible.

FLEURISSEMENT



Au cours de la dernière réunion de la commission « travaux » à la mairie, la question du fleurissement du village a été abordée. La réflexion s'est dirigée dans deux directions:

1- Le fleurissement individuel.

De nombreux habitants du village fleurissent très joliment le devant de leur maison et nous les en remercions. Et nous souhaitons inciter toutes les autres personnes à en faire de même, bien entendu si elles le souhaitent.

2- Le fleurissement communal

Chaque année les élus communaux installent des plantations dans divers endroits du village. Plusieurs citoyens de Colombe nous ont fait part de leur souhait de participer à un «**comité de fleurissement**» dont les membres participeraient aux plantations, au développement et à l'entretien des fleurissements communaux. Nous faisons donc appel aux bonnes volontés...



ÉCLAIRAGE PUBLIC



L'éclairage des rues communales a été entièrement rénové. L'ensemble des anciens luminaires a été remplacé par des luminaires à LED à basse consommation et à qualité d'éclairage supérieure. Cela permettra une économie de plus de 60% sur les factures d'électricité.



Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 80% par le SIED (Syndicat Intercommunal des Énergies du Département)
Coût des travaux: 48700 euros
Subvention du Sied: 38960 euros
Part de la commune: 9740 euros



Les élèves du Cours Moyen s'initient à la poésie.

La bibliothèque de Colombe, avec le soutien financier de la Médiathèque de Prêt (Conseil départemental de la Haute-Saône), a organisé trois séances d'atelier d'écriture avec Myriam PICARD, auteur jeunesse locale.

Après avoir découvert l'auteur et ses ouvrages, les élèves de la classe de CM1-CM2 de Mme PEGEOT s'essaient à la poésie.



Les rimes n'ont plus de secrets pour eux et ils sont débordants d'imagination.

La dernière séance se déroulera le jeudi 08 décembre prochain, de 13h30 à 16h30.

Les personnes intéressées, parents ou amateurs de poésie, pourront découvrir une restitution de leur travail écrit, d'ici la fin de l'année scolaire, à la bibliothèque.



Travail en **complicité**, dans la joie

Le 14 août, c'était la sixième édition de COLOMB'IN ROCK.

Depuis six ans, pour la région de Vesoul, le 14 août rythme maintenant avec Colombe. Cette date devient un rendez-vous incontournable pour les personnes désirant s'évader musicalement.

Cette année encore, le CALC nous a fait découvrir des groupes musicaux de qualité. Avec plus de 1 700 spectateurs, le festival a battu son record de fréquentation et la soirée a renouvelé son rendez-vous avec le beau temps.

Pour ce sixième opus, le groupe local MAMADJO a ouvert le bal avec sa musique acoustique.

Puis le groupe HYGIAPHONE (tribute de Téléphone), venu spécialement de Caen, a enflammé la foule en reprenant tous les tubes du groupe Téléphone, si populaire dans les années 80.

Une surprise attendait les spectateurs pour leur dernière: « Un Autre Monde » avec des feux d'artifice!

Puis le groupe bisontin THE RISING SUN a clôturé la soirée avec du blues-rock british.



Une fois de plus, après 10 mois de préparation, le résultat est là: une très belle soirée, avec une équipe de bénévoles du CALC toujours présente pour proposer des animations de qualité.

Il ne faut pas oublier de remercier tous les partenaires, institutionnels ou commerciaux qui grâce à leur aide, financière ou matérielle, aident le CALC à rendre possible l'organisation de cette importante manifestation.

La préparation de l'édition suivante a déjà commencé!

Alors rendez-vous le 14 août 2017, année des 40 ans de l'association!



LES BRÈVES

AGENDA

LE NOUVEAU LOTISSEMENT D'ESSERNAY EST EN COURS D'AMÉNAGEMENT.

L'entreprise Piacentini termine les travaux d'aménagement du lotissement des Jargilliers.

Sur les dix parcelles beaucoup sont déjà vendues ou réservées.

Ce sont donc dix nouvelles constructions qui vont bientôt voir le jour à Colombe, dix nouvelles familles qui vont faire partie de notre communauté villageoise.

Notre commune, qui a connu cette année une légère diminution de sa population, ne peut que se réjouir de l'arrivée de ces nouveaux habitants à qui nous souhaitons, par avance, la bienvenue.



Le permis d'aménager un deuxième lotissement est en cours d'instruction par les services compétents. Ce sont encore dix nouvelles constructions qui sont attendues.



INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- **Lundi et mercredi**
de 14 h 00 à 18 h 00
- **Mardi**
de 18 h 00 à 20 h 00
- **Jeudi et vendredi**
de 9 h 00 à 12 h 00

PERMANENCES DES ÉLUS

- **Mardi**
de 18 h 30 à 20 h 00
- **Samedi**
de 10 h 30 à 11 h 30

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Mardi, de 16 h 45 à 18 h 30
Jeudi de 14 h 00 à 14 h 30
Samedi de 11 h 00 à 12 h 00
Le prêt des livres est gratuit,
l'accès à la bibliothèque est ouvert à tous.

DECHETTERIE DE QUINCEY

HORAIRES D'HIVER

Du mardi au samedi:

- de 8 h 30 à 12 h 00
 - De 14 h 00 à 16h30
- Fermé lundi et dimanche

TENNIS

Les adhésions, au prix de 2 €uros sont annuelles.

Pensez à les renouveler, dès les beaux jours, auprès de Michel FLORENTIN. (06.70.35.21.57)

Vendredi 16 décembre:

Périscolaire

Spectacle des enfants à la salle des fêtes.

Samedi 31 décembre: CALC

Réveillon de la Saint Sylvestre à la salle des fêtes.

Dimanche 08 janvier: Mairie.

Vœux du Maire et du conseil municipal à 11h00, à la salle des fêtes.

Dimanche 29 janvier: Mairie

Repas des Anciens. À 12h00 à la salle des fêtes.

Vendredi 03 mars: CALC

Assemblée générale à la salle des fêtes.

Samedi 18 et 25 mars à 20h30

Théâtre avec la Troupe de la Colombine à la salle des fêtes.

Dimanche 19 et 26 mars 15h00

Théâtre avec la Troupe de la Colombine à la salle des fêtes.

Samedi 01 avril: Mairie.

Nettoyage de printemps à 09h00.

Dimanche 23 avril:

Premier tour des élections présidentielles.

Dimanche 07 mai:

Deuxième tour des élections présidentielles

Lundi 08 mai: Mairie.

Cérémonie au Monument aux Morts à 11h00

Samedi 10 juin: CALC

Cérémonie des 40 ans de l'association, à la salle des fêtes.